



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
Limited

UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/32
27 février 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trentième réunion
Montréal, 29-31 mars 2000

STRATÉGIE D'ÉLIMINATION DANS LE SECTEUR DU TABAC EN CHINE

Toile de fond

1. Le Comité exécutif, à sa 24^e réunion, a approuvé une demande du gouvernement chinois pour l'établissement d'un plan concernant le secteur du tabac en vue de l'élimination du CFC-11 de la Chine (Plan Sectoriel). L'ONUDI a soumis au Comité exécutif à sa 29^e réunion un Plan Sectoriel (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/51). Le Secrétariat a informé le Comité à cette réunion qu'il continue à discuter des coûts présentés dans ce Plan Sectoriel.

2. Le Plan Sectoriel fourni comporte, notamment, des détails sur la situation courante de l'industrie du tabac en Chine, sur la consommation du CFC-11 pour l'expansion du tabac et sur les technologies d'expansion non CFC, une analyse des coûts additionnels ainsi que les arrangements de financement, le mécanisme opérationnel et les rôles et les responsabilités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du Plan Sectoriel. Le coût additionnel total a été estimé à 72,2 millions \$US (83,73 millions \$US en coût en capital moins 9,3 millions \$US d'épargnes opérationnelles sur une période de 15 ans plus 1 million \$US d'assistance technique). Cependant le gouvernement de Chine a proposé de limiter sa demande de financement par le Fonds Multilatéral à 41 millions \$US (y compris 1 million \$US en assistance technique).

3. Le Comité a décidé de demander à l'ONUDI de continuer ses discussions avec le Secrétariat afin de finaliser le Plan Sectoriel et d'en référer à nouveau à la 30^e réunion du Comité (décision 29/65).

Observations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds a soulevé les questions suivantes concernant le Plan Sectoriel :

Entreprises éligibles

5. Il y a 73 unités d'expansion utilisant le CFC fonctionnant en Chine utilisant environ 1 000 tonnes de CFC-11. De ceux-ci, 19 unités ont été installées après juillet 1995 et deux étaient hors fonctionnement durant la période 1996-1998. Ainsi seules 52 unités sont éligibles pour le remplacement. 56 unités sont proposées dans le Plan Sectoriel.

Consommation de CFC

6. La consommation moyenne de CFC des 52 unités pour la période 1996-1998 se montait à 904,7 tonnes (calculées sur la base de la moyenne des trois années précédant immédiatement la préparation du projet). Le Plan du secteur a proposé une consommation de 980 tonnes de CFC-11.

Production de tabac élargi

7. La production totale de tabac dont la surface a été élargie par les 52 unités se situait à environ 16 943 tonnes par an durant la période 1996-1998.

Utilisation de la capacité installée

8. Le niveau moyen des opérations de ces 52 unités a été estimé par le Secrétariat à 31,8 % de la capacité installée, alors que le Plan Sectoriel a indiqué le chiffre de 36 %. Des 52 unités, six fonctionnaient avec une efficacité inférieure à 8 % d'utilisation, alors que huit fonctionnaient à plus de 50 %. La basse utilisation de la capacité installée qui a été signalée durant les 5 dernières années n'a pas été prise comme facteur dans le calcul de l'analyse des coûts additionnels proposée dans le Plan Sectoriel.

Taux d'expansion

9. Le niveau des coûts/épargnes additionnelles dans les projets d'élargissement de la surface du tabac est déterminé principalement par le taux de cette expansion : dans les conditions de fonctionnement égales, une expansion de 100 % donnerait lieu à des épargnes de fonctionnement de 10,5 millions \$US annuellement, alors qu'un taux d'expansion de 110 % réaliserait 15,0 millions \$US annuellement. En conséquence la détermination du taux justifiable d'expansion est une question cruciale dans le calcul des coûts additionnels dans le secteur de l'expansion du tabac en Chine. Il est proposé dans le Plan Sectoriel que les épargnes additionnelles de fonctionnement soient calculées sur une période de 15 ans.

10. Le Plan Sectoriel utilise un taux d'expansion de 80 %. Cependant le Secrétariat établit que des taux d'expansion de plus de 100 % sont faisables, tenant compte des observations suivantes :

- (a) Les taux d'expansion de plus de 100 % sont réalisés par la majorité des usines Airco DIET fonctionnant dans le monde (représentant environ 70 % du taux de la capacité installée), ces taux étant mesurés selon la méthode d'épreuve de Airco DIET. À la connaissance du Secrétariat toutes les usines Airco DIET garantissent un taux d'expansion de 100 % selon la méthode mise au point par cette compagnie.
- (b) Des taux d'expansion allant de 102 à 120 % (avec une moyenne de 110 %) ont été signalés par les sources industrielles dans six usines de Chine, utilisant le procédé Airco DIET.
- (c) L'amendement au programme de pays de la Chine a signalé que la Compagnie Nationale de Tabac de Chine importait deux unités d'expansion du tabac fonctionnant au bioxyde de carbone, et assurant un taux d'expansion plus grand que 90 %.
- (d) Bien que le Plan Sectoriel soit basé sur un taux d'expansion au CFC de seulement 70 %, les taux d'expansion allant de 78 à 95 % sont signalés dans le Plan Sectoriel pour un certain nombre d'entreprises.

Coût additionnel en capital

11. Le coût additionnel en capital du Plan Sectoriel a été calculé sur la base de l'installation de 13 unités d'expansion fonctionnant au bioxyde de carbone. Cependant en prenant en considération le montant du tabac actuellement traité pour expansion avec le CFC (environ 17 000 tonnes par an) le nombre requis d'unités de remplacement est de beaucoup inférieur (4 unités), représentant un coût en capital de 33 millions \$US au total.

Efficacité des coûts

12. Le Comité exécutif n'a pas encore établi de seuil de coût-efficacité pour le secteur de l'expansion du tabac. Les trois projets d'expansion de tabac financés par le Fonds Multilatéral ont été approuvés par le Comité exécutif selon une valeur de coût-efficacité de 13,49 \$US/kg. La valeur du coût-efficacité du Plan Sectoriel est de 45,32 \$US/kg (sur la base de la subvention requise de 41 millions \$US pour l'élimination de 904,7 tonnes de CFC-11)

Conclusion

13. Le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI sont encore en train de discuter des questions techniques et des questions se rapportant au coût. Les résultats de ces discussions seront communiqués au Sous-comité pour l'Examen des projets.